

Hikingpass Escapardenne

RÈGLEMENT

Participation à ses propres risques. Avec l'achat des documents de départ, le participant accepte les règlements IVV et les conditions de participation de cette randonnée.

Départ et arrivée: Ettelbruck – Touriste-Info ; La Roche-en-Ardenne – Touriste-Info.

Praticabilité: praticable toute l'année même en hiver excepté en période de chasse (seulement certain(s) tronçon(s) éventuellement fermé(s)). Renseignez-vous sur la situation avant de prendre le départ.

Frais d'inscriptions: 15.- € par participant, Hikingpass, estampillage IVV, diplôme, écusson et frais de port inclus.

Hikingpass: Le Hikingpass peut être acquit au départ (durant toute l'année pendant les heures d'ouverture) ou par virement sur le compte de la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire CCPL IBAN LU90 1111 0469 4089 0000 – BIC CCPLLULL

Limite de temps: Illimité

Distances: distance totale de 159 km. Les différentes étapes ne sont pas des étapes fixes. Le parcours peut être fait en entier ou en étapes suivant le désir et la condition du participant. La suite des étapes et la direction de marche est au libre choix du marcheur.

Départ et arrivée des étapes: Il est conseillé de se ravitailler aux différents cafés et de passer la nuit aux hôtels proposés. Il est conseillé de réserver les nuitées à l'avance, possible à chaque lieu d'étape. Chaque lieu d'étape est accessible en voiture ou en transports en commun. Certains hôtels et agences proposent le transport de personnes et de bagages.

Assurance: Aucune assurance complémentaire n'est souscrite pour les participants

Points de contrôles: Le Hikingpass est à présenter personnellement après chaque étape dans les lieux définis (syndicats d'initiative, hôtels ou cafés) pour l'estampillage de contrôle. Veuillez vérifier les heures d'ouvertures des établissements (fermetures possibles durant la période hivernale).

Validation IVV: Le tampon IVV est accordé au marcheur uniquement sur présentation du Hikingpass muni de tous les tampons de contrôle du trail.

Les validations se feront suivant les règlements de l'IVV. Une validation par marcheur. L'estampillage se fait uniquement dans les carnets officiels de l'IVV.

Pour la validation au certificat de kilométrage, la distance réelle de 159 km sera tamponnée. Pour le certificat de participation, un tampon IVV est accordé pour chaque étape, soit 8 tampons pour la distance totale.

Récompenses: Au lieu de départ et d'arrivée à Ettelbruck et à La Roche-en-Ardenne et sur présentation du Hikingpass comprenant tous les tampons de contrôle, un diplôme et un écusson sont remis au participant.

En renvoyant le Hikingpass au secrétariat de la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire (FLMP), B.P. 56, L-9201 Diekirch (Luxg), le diplôme et l'écusson peuvent être obtenus par voie postale.

En cas d'abandon, aucun remboursement est possible.

Important: Merci de déposer vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet. Tenir les chiens en laisse. Défense de fumer dans les forêts.